



# CTSD du 21 novembre 2016

## Bilan de la rentrée 2016

### Déclaration préalable de la CGT éducation 91

Cette rentrée est la dernière du quinquennat, ce CTSD est donc à la fois le bilan de cette rentrée, mais il permet également celui d'une mandature, qui devait « donner la priorité à l'éducation ». Nous pouvons constater que la politique gouvernementale a été avant tout une politique au service des intérêts financiers. Il y a eu une accumulation de lois pour attaquer les droits et les conditions de travail des salariés. Les politiques d'austérité budgétaire ont été poursuivies au détriment des services publics et des usagers. Par exemple, dans la Santé, les mesures destructrices de l'hôpital public et de la sécurité sociale font que, pour la première fois depuis la 2<sup>nde</sup> Guerre Mondiale, l'espérance de vie baisse en France.

Dans l'Education Nationale, la priorité a été d'imposer des réformes contre l'avis des principaux concernés, nos collègues. La réforme des rythmes scolaires dans le premier degré en est un exemple. Elle municipalise l'école et augmente les inégalités. La réforme du collège est un autre exemple de réforme passée en force.

Un autre symptôme de cet échec est malheureusement la généralisation du recours aux personnels enseignants précaires dans les écoles cette rentrée. En effet, si ce type de recours est largement installé dans le second degré, en dehors de la Seine-Saint-Denis, il n'en était pas de même jusqu'à présent dans le primaire. L'une des causes de cette désaffection est la dégradation des conditions de salaires et de travail. Les longues années de blocage du point d'indice ont fortement entamé le pouvoir d'achat. Les débuts de carrières en région parisienne sont devenus de plus en plus compliqués. Les multiples réformes ont détérioré les conditions de travail. Nos métiers doivent être revalorisés de manière urgente pour attirer les candidats.

Pourtant, la mise en œuvre du PPCR pour les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, est très loin de répondre à cette urgence. La revalorisation annoncée ne compense pas les pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années. La logique de ce projet qui repose sur des entretiens, sur des critères subjectifs, et qui est l'instrument de l'arbitraire et de l'individualisation. C'est une étape de plus dans la fragilisation des collectifs de travail...

Dans notre département, en 8 ans, nous avons vu les effectifs du premier degré augmenter de plus de 10%, dans le même temps les effectifs par classe ont augmenté de 3,2 % en élémentaire et de 2% en maternelle. Dans le second degré, les moyens sont aussi insuffisants pour faire face à la croissance démographique, les effectifs par classe deviennent insoutenables. La situation se dégrade fortement, y compris dans des endroits socialement défavorisés. En effet, les lycées sont restés à l'écart de la « grande réforme de l'Education prioritaire » de novembre 2014. Malgré de nombreuses demandes d'éclaircissement, le ministère avait toujours entretenu le flou sur leur situation. Dans un courrier, daté du 27 avril 2016, la Ministre semblait apporter une clarification : « la refonte de l'éducation prioritaire est axée sur la scolarité obligatoire, c'est à dire l'école et le collège. » Ce qui, à l'époque, confirmait la sortie des lycées de l'éducation prioritaire. Ce n'était pas acceptable, les difficultés sociales et scolaires ne s'arrêtent pas à la sortie du collège. Bien au contraire, notamment dans la voie professionnelle qui concentre souvent la difficulté sociale et scolaire.

Depuis la rentrée, un mouvement des lycées écartés ou sortant de l'éducation prioritaire se développe. La fébrilité du gouvernement face à ce mouvement apparaît dans sa communication. Par exemple, dans un mail diffusé par la DSDEN le 15 novembre, avant la journée de grève et de mobilisation du 17 novembre, vous affirmiez « Avec l'annonce de Madame la Ministre concernant les indemnités, toutes les garanties en termes de **pérennité** sont donc assurées ». Pourtant ce même mail ne parle bien que d'une prolongation d'un **dispositif « transitoire » qui accompagne et confirme donc la sortie**. S'il n'y pas de volonté de désinformation, c'est qu'il y a une erreur sur le sens du mot pérenne, il signifie « qui dure toujours », pas qui durera encore 24 mois...

Nous demandons la création d'un statut clair de lycée en éducation prioritaire. Nous demandons que ces lycées bénéficient d'une dotation supplémentaire pour réduire les effectifs par classe et mettre en place des projets éducatifs. Nous demandons pour tous les personnels une valorisation de leur investissement dans ces établissements difficiles à travers le maintien de la prime et une bonification pour faciliter les mutations des agents. C'est pour cela que la CGT éducation soutient les établissements qui se mobiliseront le 29 novembre.

D'autres évènements dramatiques nous interpellent, depuis quelques mois en Essonne, plusieurs lycéens ont reçu des Obligation de Quitter le Territoire Français. Or, auparavant, un titre de séjour étudiant était délivré aux jeunes présentant des situations similaires : arrivés en France après 16 ans, scolarisés en filière générale, en CAP ou en baccalauréat professionnel. Ce titre leur permettait de terminer leurs études. Nous sommes surpris de ces obligations de quitter le territoire français délivrés à des élèves qui sont en cours d'études. En effet, les dispositions de l'article 19 du décret n° 90-484 du 14 juin 1990 relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves s'appliquent à tous les jeunes scolarisés : "*Tout élève admis dans un cycle de formation doit pouvoir parcourir la totalité de ce cycle dans l'établissement scolaire, sous réserve des dispositions réglementaires relatives aux procédures disciplinaires*". (C. n° 2002-063 du 20-3-2002). D'autre part, dans la circulaire du 28 novembre 2012, Manuel Valls invitait à délivrer des titres provisoires pour permettre d'achever des cycles.

Par ailleurs, plusieurs mairies semblent rechigner pour scolariser des familles migrantes ou pauvres. Nous demandons que les principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité ne soient pas que des mots sur les frontons des écoles, nous demandons qu'ils s'appliquent dans l'École. Pas un jeune ne doit rester en dehors de l'École. Nous revendiquons un service public de qualité pour toutes et tous.